

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la commune de LE JUCH, réuni le 25 février 2015, dans la salle du Conseil, à 18 heures, sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Daniel CANONICO excusé et représenté par Mme Sylvie LE COZ.

Absents : M. Sébastien CROCQ ; M. Jérôme FONTENY

Assistait à la réunion M. Jean-François KERBRAT, Trésorier Principal de Douarnenez

Mme Monique CARIOU est nommée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 décembre 2014

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion du receveur municipal retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

M. KERBRAT donne quelques chiffres sur la santé financière de la commune avec l'état de la dette qui est de 131€/ habitant. La moyenne départementale pour la même strate de population est de 547€/h.

L'annuité des emprunts est de 36€/habitant moyenne départementale 98€/h

Le montant des charges financières est de 7€/h moyenne départementale 22€/habitant

Notre excédent de fonctionnement est dans la moyenne départementale.

Après vérification, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget commune de M. Le Trésorier Principal de Douarnenez

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2014 de la commune, présenté par M. Patrick TANGUY, fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2014 de 23 377,14€. En 2013, le résultat de l'exercice de fonctionnement est de 68 760,15€.

Au global, l'excédent de fonctionnement cumulé du compte administratif est de 92 137,29€.

Il fait apparaître en :

Fonctionnement

Recettes : 457 071,46 €

Dépenses : 433 694,32 €

Résultat de l'exercice : +23 377,14 €

Résultat reporté de 2013 : +68 760,15€

Résultat de clôture de la section fonctionnement : + 92 137,29 €

<u>Investissement</u>	Recettes : 190 554,86€
	Dépenses : 282 404,11€
	Résultat de l'exercice : - 91 849,25€
	Résultat reporté de 2013 : + 202 792,21€
	Résultat de clôture de la section d'investissement : + 110 942,96€

Après le retrait de la salle du Conseil de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget Commune

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE

M. le Maire présente la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 :

- Considérant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de + 92 137,29 €
- Considérant que le solde d'investissement présente un résultat de + 110 942,96€
- Considérant que le solde des restes à réaliser en investissement présente un résultat global de 11 800,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit : 92 137,29 € en recette de la section de fonctionnement sur le budget 2015

5- COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du receveur municipal retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

Après vérification, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget Assainissement de M. Le Trésorier Principal de Douarnenez

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2014 du budget assainissement, présenté par M. Patrick TANGUY, fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2014 de 21 261,31€. .

Il fait apparaître en :

<u>Fonctionnement</u>	Recettes : 38 800,95€
	Dépenses : 23 215,37 €
	Résultat de l'exercice : 15 585,58€
	Résultat reporté de 2013 5 675,73€
	Résultat de clôture de la section fonctionnement : + 21 261,31€

<u>Investissement</u>	Recettes : 49 461,48€
	Dépenses : 27 286,14€
	Résultat de l'exercice : + 22175,34€
	Résultat reporté de 2013 : 1 424,74€
	Résultat de clôture de la section d'investissement : + 23 600,08€

Après le retrait de la salle de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité, le compte administratif du Budget Assainissement.

7 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 :

- Considérant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de 21 261,31€
- Considérant que le solde d'investissement présente un résultat positif de 23 600,08€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit : 21 261,31€ en recette au compte 002 à la section de fonctionnement

8- COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET LOTISSEMENT ROZ AR PARK

Le compte de gestion du receveur municipal retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

Après vérification, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget du lotissement « Roz Ar Park » de M. Le Trésorier Principal de Douarnenez.

9- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET LOTISSEMENT ROZ AR PARK

Le compte administratif 2014 du budget du lotissement « Roz Ar Park », présenté par le maire, montre un résultat de l'exercice de fonctionnement cumulé égal à 24 824,41€

Il fait apparaître en :

<u>Fonctionnement</u>	Recettes : 81 480,00 €
	Dépenses : 56 655,57€
	Résultat de l'exercice : 24 824,43 €
	Résultat reporté de 2013 : -0,02€
	Résultat de clôture 2014 de la section fonctionnement : 24 824,41€

Investissement

Recettes : 43 440,77 €
Dépenses : 0,00€
Résultat de l'exercice : +43 440,77€
Résultat d'investissement de 2013 : - 43 440,79€
Résultat de clôture de la section d'investissement : 0,02€

Après le retrait de la salle du Conseil de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget du lotissement.

10 –ADHESION A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

A l'initiative du Conseil Général du Finistère et en collaboration avec plus de 50 membres fondateurs, un établissement public administratif a été mis en place en vue d'apporter une solution aux collectivités en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment en phase pré opérationnelle dans le cadre de leurs projets de voirie, d'aménagement, de bâtiments, ou d'eau et assainissement .

L'enjeu est donc de faciliter, de simplifier et d'optimiser le recours à ces offres tout en comblant les manques éventuels, d'aider la commune dans la mise en place d'une méthodologie et dans la mise en œuvre de procédures.

La cotisation annuelle est de l'ordre 0,50€/ habitant DGF ouvre aux adhérents l'accès aux prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver les conditions de création de l'établissement public
- D'adhérer à cet établissement
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle
- De désigner M. Patrick TANGUY pour représenter la commune à l'assemblée générale
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion

11- ADHESION AU CAUE DU FINISTERE

Dans un contexte de désengagement de l'état en matière d'ingénierie publique, le département a permis la réactivation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Adhérer au CAUE permet :

- De solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction
- D'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation

Le montant de l'adhésion pour la commune de Le JUCH est de 50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère.

12- CONVENTION FOURRIERE ANIMALE SACPA

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale est arrivé à échéance à la date du 31 décembre 2014.

La prestation du contrat comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg.
- L'exploitation de la fourrière animale
- Les frais de garde
- Cession gratuite des animaux à une association de protection animale
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 739,08€ hors taxe

Le présent contrat est conclu pour une période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement du contrat avec la Sté d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) pour une durée de 1 an reconductible trois fois sans que sa durée n'excède 4 ans

13-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour ses besoins propres

Considérant qu'eu égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

En conséquence il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Le JUCH au groupement de commandes
- Accepte que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour adhérer au groupement et de ses éventuels avenants
- Autorise M. le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
-

14- TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT COMMUNAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public au lotissement Roz Ar Park.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Le JUCH afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation financière des dépenses prévisionnelles se monte à 40 600,00€
Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le projet d'extension de l'éclairage public et retient la solution de l'installation de 15 mâts et 4 projecteurs pour les allées piétonnes
- Accepte le plan de financement
- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

15-RAPPORT DES ADJOINTS

Mme Monique CARIOU indique qu'un stage Bande Dessinée, dans le cadre de l'animation jeunesse de l'Ulamir est mis en place durant les vacances scolaires de Pâques avec le partenariat de Yil Editions. Cette animation jeunesse concerne 8 jeunes et se déroulera sur une semaine.

Un vernissage aura lieu le vendredi 24 avril dans la salle socioculturelle afin de découvrir la réalisation des travaux réalisés par les stagiaires.

Dans le cadre de l'animation, la Médiathèque de Douarnenez va décentraliser des actions sur la commune.

Une plantation de 30 arbres sera effectuée par les enfants de l'école le 20 mars dans le cadre de **Plus d'arbres Plus de vies.**

Une réunion avec les associations est prévue le 17 mars à 20 heures avec pour ordre du jour le planning des manifestations.

La réalisation d'une plaquette pour la présentation de la commune par le biais de l'office de tourisme est en cours de réalisation afin de présenter une communication uniforme entre les communes.

Au niveau communautaire, M. Yves TYMEN informe que dans le cadre de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement, les communes rurales présentes à la réunion se positionnent sur une validation de principe pour que Dz communauté envisage la prise de compétence et précise qu'un comité de pilotage a été créé pour la plaine sportive qui comprend le dossier de la piscine et de la salle de sport communautaire.

Dans le cadre d'amélioration de la qualité de l'eau, l'EPAB demande dans un souci de transfert du foncier une coordination afin de pouvoir développer une agriculture plus respectueuse.

Une réunion avec les représentants de la DRAC s'est déroulée récemment pour établir un calendrier des travaux afin d'optimiser les demandes de subventions.

Une commission des travaux est prévue le samedi 28 février pour établir le programme voirie 2016-2018 et se positionner sur les travaux à réaliser à la salle socioculturelle suite à l'audit réalisé par graine d'habitat.

Ce dossier doit être clôturé avant la fin d'année afin de monter un dossier de subvention au titre de la DETR.

Les travaux de finition au lotissement Roz Ar Park doivent se terminer fin avril 2015.

Mme Isabelle KERVAREC, suite à la réunion de la commission d'accessibilité à Dz Communauté informe les membres du conseil des mesures à prendre pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur la commune.

La commission communication a travaillé sur le dossier de la dénomination des voies. Il est estimé que 90% de l'action sera effectuée sur l'année 2015.

La commission s'est prononcée pour le maintien de la parution bimestrielle du bulletin municipal

En tant que vice-présidente du CCAS, elle informe que le conseil d'administration se réunira le 11 mars 2015

M. Marc RAHER indique que Dz Communauté sera présent au Festival de l'Artisanat qui sera organisé du vendredi 13 mars au lundi 16 mars par la chambre des métiers et de l'artisanat. Sur le transport à la demande proposé par le Conseil Général et Dz communauté, le bilan fait état d'une très faible demande sur l'ensemble du territoire (+ ou – 25 demandes).

Les conseillers présents valident le programme de travaux voirie 2015 présenté par M. Patrick TANGUY voirie 2015 comme suit :

- Reprise de la chaussée Hent Ar Veil en partie haute
- Alternant de circulation au droit de l'école
- Aménagement définitif de la rue Louis TYMEN
- Réalisation d'un large trottoir face à un commerce rue de la Gare